

Motion
Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire
à Chêne-Bougeries

Vu que le canton et les communes doivent assurer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école,

Vu que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018, édité par le Département de l'environnement, transports et agriculture (DETA), prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires,

Vu la motion M 2364 « Pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école » votée à l'unanimité du Grand Conseil le 12 mai 2017,

Vu qu'en 2017, encore 564 accidents ont eu lieu en Suisse sur le chemin de l'école,

Vu l'art. 190 al. 4 de la Constitution genevoise prévoyant que l'Etat « encourage la mobilité douce »

Vu que l'initiative 144, votée par le Grand Conseil en 2011, demandant la sécurisation des aménagements cyclables sur les routes primaires et secondaires, devrait être réalisée en 2019,

Vu l'intention du Conseil Fédéral, par un vote soumis au peuple en septembre 2018, de faire rentrer dans la Constitution le vélo au même titre que l'article 88 de la Constitution fédérale qui a permis d'aménager un réseau de sentiers et chemins pédestres,

Vu l'absence d'aménagements pour les cyclistes au niveau de l'Ecole de commerce

Raymond Uldry,

Vu la mise en place en cours du nouveau Plan directeur communal incluant un plan de mobilité douce,

Vu la dangerosité de la route du Vallon et du carrefour Malagnou-Vallon que de très nombreux jeunes cyclistes empruntent (proximité d'écoles)

Sur proposition du groupe « Les Verts de Chêne-Bougeries »

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

- De mettre en place un plan de mobilité scolaire sur la commune de Chêne-Bougeries, à la fois pour l'accès aux écoles primaires et secondaires publiques et les écoles privées situées sur le territoire communal.
- De solliciter les structures et institutions nécessaires pour la mise en place du plan de mobilité scolaire.

Exposé des motifs

Les communes sont propriétaires des écoles primaires sur leur territoire et tenues de les entretenir afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants.

La responsabilité des jeunes élèves durant les heures de classe est à la charge des enseignants. En dehors des heures scolaires, la responsabilité incombe aux parents. Mais, la commune a également une responsabilité sur le chemin de l'école afin de garantir au mieux la sécurité des écoliers.

Il n'est pas rare que des patrouilleurs scolaires soient mis en place pour la traversée d'axes à fort trafic individuel motorisé. Un plan de mobilité scolaire est un outil qui vise à améliorer la sécurité des enfants qui se déplacent à pied, en vélo ou en trottinette pour aller à l'école.

Un plan de mobilité scolaire c'est quoi ?

Un plan de mobilité scolaire (PMS) est une démarche participative menée avec les enseignants, parents, enfants et autres partenaires de l'école afin de connaître les habitudes de mobilité des écoliers sur le chemin de l'école. Il permet d'avoir un regard, tant des parents que des enfants, sur les points noirs des différents déplacements. Les conclusions permettent d'améliorer la sécurité sur certains chemins, qu'elle soit physique par le biais d'aménagements légers ou par des actions de prévention faites avec les enfants et les parents. Mais les PMS permettent également d'améliorer les conditions des espaces destinés aux bicyclettes et/ou trottinettes, ou à des zones de sécurité autour de l'école.

Qui participe à un plan de mobilité scolaire ?

Bien évidemment, les élèves des écoles participent au PMS. Les parents, les enseignants, les services des écoles et tous les autres partenaires collaborant au sein des écoles sont intégrés d'une manière ou d'une autre au PMS.

Quels sont les objectifs d'un plan de mobilité scolaire ?

Cinq objectifs sont visés par une démarche PMS :

1. **Un objectif de sécurité** : améliorer la sécurité aux abords des écoles mais également sur le chemin de l'école. Rappelons que le 50% des accidents piétons qui touchent les enfants se font durant le déplacement vers ou depuis l'école selon les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA).
2. **Un objectif de santé** : encourager une mobilité douce et active afin de prévenir des risques de santé liés à l'absence d'exercice physique. Les statistiques de l'OFSP5 démontrent que 19% des enfants suisses sont en surpoids. 7% des garçons sont obèses contre 4.9% des filles.
3. **Un objectif d'amélioration de la qualité de vie** : des solutions sont cherchées pour chaque école en fonction de ses caractéristiques propres afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers dans lesquels elles se trouvent.
4. **Un objectif environnemental** : aller à l'école à pied, à bicyclette, en trottinette ou en rollers permet d'économiser de l'énergie mais également d'améliorer la qualité de l'air.
5. **Un objectif participatif** : la démarche d'un PMS vise également à échanger sur cette thématique avec les élèves, et de partager avec les parents et les enseignants sur les moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

Quelles sont les étapes d'un plan de mobilité scolaire ?

Un PMS se déroule en 5 phases :

1. **Enquête** : réalisée auprès des parents, élèves, enseignants et partenaires de l'école
2. **Bilan** : des résultats sont restitués sous forme numérique et cartographique. La perception des dangers par les parents et les enfants est mise en avant.
3. **Recommandations** : avec l'aide du BPA et de la perception des enfants, des recommandations sont faites avec visites de terrain.

4. **Sensibilisation** : elle est faite auprès de l'ensemble des acteurs de l'école par diverses actions.
5. **Suivi et évaluation** : mise en place des recommandations.

Où en sont les plans de mobilité scolaire en Suisse ?

Les PMS sont assez répandus dans certains pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. En Suisse, c'est principalement dans la partie alémanique qu'ils sont le plus répandus. Néanmoins, nous trouvons de plans de mobilité scolaire réalisés en Suisse romande, à Sion ou à Montreux notamment.

Dans notre canton, la Ville de Genève s'est dotée de plusieurs PMS .

Meyrin a également mis en place des plans de mobilité scolaire pour deux de leurs établissements.

Le parlement cantonal a reconnu l'importance de développer cet outil en votant à l'unanimité une motion en 2017 demandant que Genève devienne un exemple en matière de sécurité sur le chemin de l'école. Il est clairement demandé au Canton d'appuyer les communes qui développeront ce type de plan.

Compte tenu de ce qui précède, un plan de mobilité scolaire à Chêne-Bougeries permettrait de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité sur certains sites dont on ne se rend parfois pas compte de sa dangerosité et de rendre attentif tous les acteurs des écoles des bienfaits d'une mobilité active tant du point de vue de la santé que de celui de l'environnement.

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

Les Verts de Chêne-Bougeries : Charlène Heiniger, Dominique Jotterand, Hélène Wyss, Anthony Bauduccio, Florian Gross, Jean le Guern et Dominique Messerli